



Doc. 15871
24 juin 2024

Renforcer une perspective pour la jeunesse au sein des travaux de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 10

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée fait référence à la Résolution 2378 (2021) «Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits». Elle reconnaît la difficulté à laquelle les jeunes et les jeunes parlementaires doivent faire face dans les pays où ils souffrent des conséquences dévastatrices d'une guerre et dans les régions en proie à un conflit gelé. Elle reconnaît également qu'ils doivent se voir confier un rôle plus important dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle. De ce fait, elle s'efforcera d'offrir à l'ensemble des jeunes parlementaires de l'Assemblée des occasions plus nombreuses de travailler ensemble et de contribuer aux efforts de l'Assemblée en faveur de la prévention et du règlement des conflits.»

1. 2024 - Troisième partie de session

